

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0752**

commune (s) : Lyon 7°

objet : ZAC Parc de Gerland - Travaux d'aménagement du parc des Berges du Rhône - Travaux de serrurerie et de fournitures de pierre - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009**Décision n° B-2009-0752**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **ZAC Parc de Gerland - Travaux d'aménagement du parc des Berges du Rhône - Travaux de serrurerie et de fournitures de pierre - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La zone d'aménagement concerté (ZAC) du Parc de Gerland à Lyon 7° est réalisée en régie directe par la Communauté urbaine. Elle a été approuvée par délibération du Conseil le 7 novembre 1988 et a été modifiée par délibération en date du 21 décembre 1998. Cette opération économique a pour vocation d'accueillir des comptes-propres de type sièges sociaux ou directions régionales de grandes entreprises s'intégrant et confortant l'orientation du technopôle de Gerland : santé, sciences, enseignement.

Le parc des Berges du Rhône constitue un élément important du programme des équipements publics (PEP) et participe à la promenade urbaine qui chemine le long de la rive gauche du Rhône. Il sera un site de promenade pour les habitants de l'agglomération, un site de proximité et de détente pour les usagers du technopôle, les salariés des entreprises proches, les étudiants des établissements d'enseignement supérieur (ENS et Lyon I) et les élèves de la cité scolaire internationale.

A la suite de la validation du projet confié au groupement de maîtrise d'œuvre Tim Boursier-Mougenod/Anne-Laure Giroud, la Communauté urbaine a organisé une consultation d'entreprises pour assurer la réalisation de l'aménagement.

Cette première consultation a permis d'attribuer les lots n° 1 (voirie), n° 2 (espaces verts), n° 5 (arrosage et réseaux divers) et n° 6 (éclairage public). Le lot n° 3 (fourniture de pierre) ayant été déclaré sans suite et le lot n° 4 (serrurerie) étant infructueux, une deuxième consultation a été lancée.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 20 février 2009, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 3 : fourniture de pierre, entreprise De Filippis, pour un montant de 198 486,13 € TTC,
- lot n° 4 : serrurerie, entreprise Serrurerie Munoz, pour un montant de 408 039,32 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés, dans le cadre de travaux d'aménagement du parc des Berges du Rhône à Lyon 7°, et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 3, fourniture de pierre : entreprise De Filippis, pour un montant de 198 486,13 € TTC,
- lot n° 4, serrurerie : entreprise Serrurerie Munoz, pour un montant de 408 039,32 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 605 210 - fonction 824 - opération n° 0091.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.